

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 17/09/2024 - 10848 - 2019 B 01244 - 852 821 156 - 2F VOYAGES



Désignation de l'entreprise		SAS SAS 2F VOYAGES		5 PLACE JAUDE		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		RA		63000 CLERMONT-FERRAND		Durée de l'exercice en nombre de mois *		
SIRET		8 5 2 8 2 1 1 5 6 0 0 0 2 7		Durée de l'exercice précédent *		12 / 12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122023		31122022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles {	010	632 814	012	68 486	564 328	602 912	
	Autres*	014	14 578	016	12 433	2 145	5 061	
	Immobilisations corporelles*	028	174 400	030	67 488	106 912	42 010	
	Immobilisations financières* (1)	040	30 000	042		30 000	30 000	
	Total I (5)	044	851 792	048	148 407	703 386	679 983	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	132 925	066		132 925	23 974	
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	97 962	070		97 962	144 940
			Autres * (3)	072	99 816	074		99 816
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	3 158 095	086		3 158 095	2 663 894	
	Charges constatées d'avance *	092		094			8 223	
	Total II	096	3 488 798	098		3 488 798	2 851 762	
	Total général (I + II)	110	4 340 591	112	148 407	4 192 184	3 531 746	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126			1 000		1 000	
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131	131			130 261	3	
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136				237 603	261 259	
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142				378 864	272 261	
Provisions pour risques et charges	154							
Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			177 697		233 448	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			918 539		683 939	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	169		48 608		123 772	
	Comptes courants d'associés	173					92 042	
	Autres dettes	175			2 668 475		2 126 282	
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176				3 813 320	3 259 484		
Total général (I + II + III)	180				4 192 184	3 531 746		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	30 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		121 094	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		172 947	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	24 356	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 192 184** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 015 993** euros et un total **charges** de **778 390** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **237 603** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

2F VOYAGES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5, place de Jaude,
63000 CLERMONT FERRAND
852 821 156 RCS CLERMONT FERRAND

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 27 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à la somme de 237 602,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	237 602,86 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 10 euros par action	100 000,00 euros
Le solde, soit la somme de En totalité au compte "autres réserves".	106 602,86 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2^o du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022			131 000 €
31/12/2021*			140 180 €
31/12/2020	NEANT		NEANT

*AGOA du 29/06/2022 et AGO du 19/12/2022

CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
La Société 2F INVESTISSEMENT
Elle-même représentée par sa Présidente
Madame Aurélie FOULQUIER

